

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°53

Objet : Rénovation du Contrat
de ville de Digne-les-Bains
2015 – 2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application agréée E-lega.fr.com

99_DE-004-200067437-20191204-53_04122019

Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :

La politique de la ville est une politique contractuelle qui vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. Le contrat, initialement signé en 2015 pour une période de 5 ans, engage les partenaires que sont l'Etat, les collectivités territoriales, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires dans la réalisation d'objectifs communs au bénéfice du quartier prioritaire.

Depuis 2017, avec la création de Provence-Alpes Agglomération et les transferts de compétences prévus par la loi NoTRE, la politique de la ville relève de Provence-Alpes Agglomération. Le quartier prioritaire, identifié sur notre territoire, concerne le quartier Centre-ville / Pigeonnier de Digne-les-Bains et ses 2 130 habitants.

D'une part, la loi de finance 2018 prévoit, pour 2019, la prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022 ; d'autre part, la circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 définit le cadre de mise en œuvre de cette « rénovation des contrats de ville ».

Le contrat de ville est donc renégocié. Il intègre les nouvelles priorités gouvernementales et s'appuie sur l'évaluation à mi-parcours, réalisée en 2018. Cette rénovation prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au contrat.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques a été rédigé en collaboration entre la déléguée du Préfet, le service politique de la ville de Provence-Alpes Agglomération et les membres du comité technique politique de la ville.

Il a ensuite été validé en comité de pilotage politique de la ville en présence des signataires, le 25 octobre 2019.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques (en annexe) précise les amendements à apporter au contrat initial, clarifie et priorise les axes d'intervention. Il vise plus précisément à :

- Redéfinir les contours du contrat de ville jusqu'en 2022 ;
- Préciser les enjeux majeurs du contrat de ville (besoins non couverts des habitants des quartiers prioritaires), au regard de l'évaluation conduite à mi-parcours afin de recentrer l'intervention de la politique de la ville ;
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat et les actions à mettre en œuvre ;
- Préciser le niveau d'implication des signataires par axes d'interventions ;
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les Conseils Citoyens ;
- Préfigurer la stratégie territoriale politique de la ville après 2022.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques préfigure également les évolutions des appels à projet et de la programmation politique de la ville des 3 années à venir.

Afin d'engager tous les signataires dans la mise en œuvre de ce contrat de ville rénové, le protocole d'engagements renforcés et réciproques sera signé par l'ensemble des signataires du contrat de ville initial ainsi que par le conseil citoyen, le 19 décembre prochain.

Ceci étant exposé, je vous propose :

- D'approuver les enjeux de ce protocole d'engagements renforcés et réciproques qui sera signé entre l'Etat, Provence-Alpes Agglomération, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la ville de

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 06/12/2019

Appréciation : www.f-konstant.com

99_DE-004-200067437-20191204-53_04122618

Digne-les-Bains, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pôle Emploi, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires ;

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques, à assurer la mise en œuvre du contrat de ville renouvelé et à signer tout acte relatif à cette rénovation.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Application e-civite E-logiciel.com

99_DE-004-200067437-20181204-ES_04122019

